



# DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

## ARRONDISSEMENT DE VERDUN

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

#### Délibération n° 2025 – 12 – 093 DM N°5 au budget principal

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 50 (45 présents et 5 pouvoirs)

- Délégués Présents :**

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Pierre BELKESSA (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur- Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVELOT (Wiseppe).

- Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Éric HUARD (Brieulles-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane GUILLOON (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LGER (Stenay), TRUBERT Catherine (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay).

- Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun), Robert BILL (Milly-sur-Bradon), Raphaël ROFFE (Olizy-sur-Chiers), Patricia SIMON (Pouilly-sur-Meuse).

- Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Andrews GOETHALS (Mouzay), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Dominique GARRÉ de la commune de Cunel.

Le quorum étant respecté, 45 conseillers présents sur 60 membres.

Dans le cadre du versement des subventions aux écoles pour la participation à l'action « classe de découverte », le Conseil communautaire attribue, tous les deux ans, une aide financière de **200 € par élève de CM1 et CM2**.

Pour l'année 2025, les élèves de l'école **Albert TOUSSAINT** sont partis en séjour en **septembre 2025**.

Lors du vote de la subvention initiale, le nombre de participants avait été **estimé à 27 élèves**. Cependant, **34 élèves** ont effectivement pris part au voyage.

Afin de tenir compte de cette participation réelle, il est proposé de procéder à une **décision modificative n°5** à hauteur de **1 400 €** (correspondant à **7 élèves supplémentaires × 200 €**).

Les crédits nécessaires seront **prélevés sur les fonds libres** de la collectivité.

Le **tableau des subventions** est mis à jour en conséquence.

#### **Décisions modificatives - CDC PAYS DE STENAY ET VAL DUNOIS - 2025**

#### **DM 5 - CREDITS CLASSE DECOUVERTE A TOUSSAINT - 03/12/2025**

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap)</i> - Fonction - Opération	Montant	<i>Article(Chap)</i> - Fonction - Opération	Montant
65748 (65) : Autres personnes de droit privé – 213	1 400,00		
Total dépenses :	<b>1 400,00</b>	Total recettes :	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 400,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement budgétaire,

**Vu** l'aide communautaire attribuant, tous les deux ans, une aide financière de 200€ par élèves de CM1 et CM2 participant à l'action « Classe découverte »,

**Vu** le vote de la subvention initiale fixant pour l'année 2025, une subvention prévisionnelle sur la base de 27 élèves.

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire,

**Considérant** que les élèves de l'école Albert Toussaint ont participé à un séjour en classe découverte en septembre 2025,

**Considérant** que le nombre réel de participants s'élève à 34 élèves, soit 7 élèves supplémentaires par rapport à l'estimation initiale,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster la subvention afin de tenir compte de la participation effective,

**Considérant** que les crédits nécessaires peuvent être prélevés sur les fonds libres de la collectivité,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire  
Par 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**APPROUVE** l'ajustement de la subvention attribuée à l'école A pour l'action « classe découverte » pour l'année 2025 augmentée correspondant à 7 élèves supplémentaires.

**ACCEPTE** la décision modificative N°5 au budget principal, comme indiqué dans le tableau susmentionné.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront pris sur les fonds libres de la section de fonctionnement.

**PRÉCISE** que le tableau des subventions a été actualisé en ce sens.

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Stéphane PERRIN

**INFORMATION** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.